

NOTE DE SYNTHÈSE – ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 – ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Dire que le Budget Supplémentaire 2025 – Assainissement se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- *LES RECETTES :*

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à 355 458.73€ ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à 811 294.73€.

- Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 255 458.73€.
Pour rappel, il n'y a pas eu de reprise anticipée sur le BP 2025
- Le chapitre 70 « ventes – produits » pour 100 000.00€ ce qui porte le total de chapitre à 255 000.00€
Augmentation de la redevance municipale d'assainissement au 1^{er} juillet 2025

- *LES DEPENSES :*

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 355 458.73€ ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à 811 294.73€.

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 168 057.57€ ce qui porte le total de chapitre à 438 884.57€.
Au titre de travaux d'entretien et de réparations sur réseaux et pour 2 500.00€ de frais de dossier lié à l'emprunt de 5 000 000.00€.
- Le chapitre 66 « charges financières » pour 32 504.95€ ce qui porte le total du chapitre à 32 530.95€.
Répartition de l'emprunt SFIL prélevé à tort en totalité sur le budget de la commune
- Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » pour 154 896.21€ ce qui porte le total du chapitre à 165 879.21€
Couverture de la part capital à rembourser sur l'exercice

- **Section d'investissement**

- *LES RECETTES :*

L'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 1 774 140.41€ ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à 5 985 768.92€.

- Le chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » pour 119 244.20€ auxquels s'ajoutent les 580 145.51€ affectés lors du vote du BP 2025 en reprise anticipée, soit un total de chapitre de 699 389.71€.
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 1 500 000.00€ ce qui porte le total de chapitre à 5 000 000.00€
Emprunt d'équilibre pour la réalisation de la première tranche des travaux consécutif au rapport du schéma directeur d'assainissement en priorité 0.
- Le chapitre 021 « virement de la section d'exploitation » pour 154 896.21€ ce qui porte le total de chapitre à 165 879.21€
Couverture de la part capital à rembourser sur l'exercice

o *LES DEPENSES :*

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 774 140.41€ ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à 5 985 768.92€.

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour 300 000.00€ ce qui porte le total de chapitre à 1 180 000.00€.
Etudes relatives au schéma directeur en priorité 0.
 - Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 1 319 244.20€ ce qui porte le total de chapitre à 4 599 045.96€.
Dont 64 294.65€ pour la maîtrise d'œuvre et 1 254 949.55€ pour les travaux relatifs au schéma directeur en priorité 0.
 - Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 154 896.21€ ce qui porte le total de chapitre à 168 222.96€
Remboursement de la part capital à rembourser suite à la répartition de l'emprunt SFIL
La Trésorerie a rejeté le report d'un montant de 2 343.75€ à l'article 1641 « emprunt en euro » en date du 15 janvier 2025, soit après le vote du budget primitif. Cette dépense étant obligatoire, elle ne doit pas figurer en restes à réaliser. C'est pourquoi le montant de 2 343.75€ est déduit des restes à réaliser et intégré aux dépenses nouvelles sans modifier le total de l'article et de chapitre.
- o D'approuver le Budget Supplémentaire 2025 – Assainissement selon la maquette budgétaire et la note de synthèse

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/JUIN/43	
Date du conseil municipal 25/06/2025	OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - ASSAINISSEMENT
Date de la convocation 19/06/2025	
Date de l'affichage 19/06/2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.

Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Angélique **RAPPAILLES**, Fabrice **HOULIER** Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Valérie **JACKY**, Alban **LANSSELLE**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Suzanna **MARTINET**, Martial **DISCH**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET**, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Chantal **REGNAULT-GALLOIS** pouvoir à Dany **FAROY**
Nathalie **PIEUSSERGUES** pouvoir à Edith **LION**
Luis-José **TENTE MARQUES** pouvoir à Angélique **RAPPAILLES**
Nimca **CIGE** pouvoir à Nolwenn **LE BOUTER**
Mahmut **GÜNER** pouvoir à Alban **LANSSELLE**
Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Fabrice **HOULIER**

Était excusée :

Stéphanie **DEGAND**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Angélique **RAPPAILLES** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Recueil de délibérations en pdf et html
077-217703271-20250704-DELIB-2025-43-DE
Date de réception mairie : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

DELIBERATION

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

VU le vote du Budget Primitif 2025,

VU le Compte Financier Unique 2024 visé par la DGFIP le 19 mars 2025,

VU la commission de finances en date du 24 juin 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité d'affecter les résultats du CFU et d'ajuster les dépenses et recettes pour chacune des sections budgétaires,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A **LA MAJORITE** par **21 voix POUR**,
6 CONTRE (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH,
Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET)

ARTICLE 1 : Dit que le Budget Supplémentaire 2025 – Assainissement se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**

- o *LES RECETTES :*

L'ensemble des recettes de fonctionnement s'élèvent à **355 458.73€**, ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à **811 294.73€**.

- Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 255 458.73€.
- Le chapitre 70 « ventes produits » pour 100 000.00€ ce qui porte le total de chapitre à 255 000.00€.

- o *LES DEPENSES :*

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à **355 458.73€**, ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à **811 294.73€**.

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 168 057.57€ ce qui porte le total du chapitre à 438 884.57€.
- Le chapitre 66 « charges financières » pour 32 504.95€ ce qui porte le total du chapitre à 32 530.95€.
- Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » pour 154 896.21€ ce qui porte le total du chapitre à 165 879.21€.

- Section d'investissement

- o LES RECETTES :

L'ensemble des recettes d'investissement s'élèvent à 1 774 140.41€, ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à 5 985 768.92€.

- Le chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » pour 119 244.20€ auxquels s'ajoutent les 580 145.51.00€ affectés lors du vote du BP 2025 en reprise anticipée, soit un total au chapitre de 699 389.71€.
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 1 500 000.00€ ce qui porte le total de chapitre à 5 000 000.00€.
- Le chapitre 021 « virement de la section d'exploitation » pour 154 896.21€ ce qui porte le total de chapitre à 165 879.21€.

- o LES DEPENSES :

L'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 1 774 140.41€, ce qui porte le total de la section pour le budget 2025 à 5 985 768.92€.

- Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour 300 000.00€ ce qui porte le total de chapitre à 1 180 000.00€.
- Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour 1 319 244.20€ ce qui porte le total de chapitre à 4 599 045.96€.
- Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour 154 896.21€ ce qui porte le total de chapitre à 168 222.96€.

ARTICLE 2 : Approuve le Budget Supplémentaire 2025 – Assainissement selon la maquette budgétaire et la note de synthèse jointes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Le secrétaire de séance
Angélique RAPPAILLES

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
Le
Et de la transmission ou notification et
Publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
173 24 577 027 - 20250704-DELIB-2025-43-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025